



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

PROFOR
PROGRAMME RÉGIONAL FORMATION PROFESSIONNELLE



- ✓ **Outcome 1** : des outils et ressources de formation (EFTP & DCTP) sont mutualisés pour des métiers porteurs ;
- ✓ **Output 1.2** : des plateformes nationales de gestion des ressources de formation sont opérationnelles dans tous les pays de l'UEMOA et au Tchad ;
- ✓ **Activité A1.1.1 (auparavant AS 1.2.1 et AS 3.3.1)** : Identifier les métiers porteurs de croissance pour permettre d'établir des formations correspondantes, en impliquant le secteur privé

**METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES METIERS PORTEURS DE
CROISSANCE EN VUE D'ETABLIR LA LISTE DES FORMATIONS
PRIORITAIRES CORRESPONDANTES DANS LES PAYS DE LA ZONE
D'INTERVENTION DU PROFOR**

Avril 2023

I. CONTEXTE SPECIFIQUE

La Commission de l'UEMOA et la Coopération Suisse ont signé le 03 décembre 2020, une convention de financement pour la mise en œuvre du Programme régional formation professionnelle (PROFOR), pour une première phase de quatre (04) années (2020-2024). Ce programme a pour objectif de promouvoir à l'échelle régionale des dispositifs de formation professionnelle efficaces et adaptés aux économies des Etats de l'UEMOA et du Tchad, pourvoyeurs d'emplois décents et durables à des jeunes hommes et femmes.

Le PROFOR intervient comme une solution face aux nombreux défis auxquels le système d'enseignement et de formation professionnels est confronté dans l'espace UEMOA.

En effet, le diagnostic du dispositif du système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) réalisé dans l'espace UEMOA (2012) relève un faible rendement de celui-ci, toute chose qui amoindrit les chances des jeunes d'âge scolaire à acquérir le niveau d'éducation de base nécessaire pour accéder au dispositif de l'EFTP et diminue à moyen terme l'employabilité et la productivité des jeunes lorsqu'ils se retrouvent sur le marché du travail.

Pour optimiser les interventions des acteurs dans le domaine de la formation technique et professionnelle en Afrique de l'Ouest, le PROFOR est mis en œuvre dans une approche partenariale qui s'appuie sur des instances régionales déjà mises en place et fonctionnelles.

Aussi, le PROFOR permettra-t-il de renforcer et de renouveler l'offre de formation professionnelle pour les métiers émergents, d'investir stratégiquement dans la formation de formateurs afin que l'offre EFTP devienne plus attractive pour les apprenants et d'introduire massivement de nouveaux dispositifs de formation par apprentissage de type dual ou par alternance afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

Conformément aux objectifs du PROFOR qui s'inscrit dans une dynamique d'augmentation significative de l'accès des jeunes à des métiers porteurs de croissance et d'emplois à travers le renforcement des dynamiques régionales en matière de formation professionnelle, le CCMEFP-UEMOA, dans le cadre de l'activité A1.1.1 : « *identifier les métiers porteurs de croissance pour permettre d'établir des formations correspondantes, en impliquant le secteur privé* », propose la méthodologie ci-après d'identification des métiers porteurs de croissance dans les pays de la zone d'intervention du PROFOR.

Le présent document de méthodologie s'articule autour des points suivants :

- Notion de métiers porteurs de croissance : définition et limites ;
- Projet de processus d'identification des métiers prioritaires ;
- Critères d'identification des métiers prioritaires dans les pays.

II. LA NOTION DE METIERS PORTEURS DE CROISSANCE : DEFINITION ET LIMITES

La définition de la notion de « métier porteur » doit prendre en compte au moins trois (03) concepts clés : (i) insertion socioprofessionnelle, (ii) décence et (iii) compétitivité économique.

Un métier porteur est un métier qui offre plus d'opportunités d'insertion socio-professionnelle à celui ou celle qui l'exerce donnant droit à un emploi productif et décent et qui contribue à la compétitivité économique.

Au regard de la définition, **sept (07) critères d'identification d'un métier porteur** ont été retenus :

- 1- la durabilité ;
- 2- la décence ;
- 3- la compétitivité économique ;
- 4- le respect de l'environnement ;
- 5- le caractère émergent du métier ;
- 6- métier pour lequel le nombre de créations d'emplois à venir est important ;
- 7- des métiers pour lesquels les acteurs du partenariat public et privé (PPP) ou les organisations régionales ont donné des priorités de formation.

Le métier porteur est le métier qui se caractérise par au moins un des critères ci-dessus énumérés. Sera considéré comme prioritaire, le métier qui combine le plus de critères possibles.

III. PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES METIERS PRIORITAIRES

Le processus d'identification des métiers porteurs retenu dans le cadre du PROFOR et de l'approche participative prôné par le Cadre de Concertation, comprend les étapes ci-après :

1. Elaboration et validation de la méthodologie d'identification des métiers porteurs ;
2. Organisation d'ateliers nationaux d'identification des métiers porteurs dans les huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad ;
3. Organisation d'un atelier technique d'identification de vingt-quatre (24) métiers porteurs dans les pays de la zone d'intervention du PROFOR ;
4. Elaboration de vingt-quatre (24) fiches-métiers.

La mise en œuvre de ces étapes s'appuie sur l'expertise des pays comme défini dans les descriptions ci-après.

Etape 1 : Elaboration et validation de la méthodologie d'identification des métiers porteurs.

La première étape du processus d'identification des métiers porteurs de croissance va consister à l'élaboration de la méthodologie d'identification qui s'appuiera, selon une démarche participative, sur le réseau des experts en emploi et en formation professionnelle dans les huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad.

Cette méthodologie sera élaborée lors d'un atelier régional en présentiel organisé par le CCMEFP-UEMOA. Ce même atelier verra la validation de la méthodologie ainsi que des modalités de mise en œuvre de l'étape 2 qui se déroulera sous forme d'atelier national dans chaque pays. L'atelier permettra donc aux participants de co-construire une démarche commune et harmonisée non seulement pour identifier les métiers porteurs dans les huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad mais aussi pour conduire tout le processus jusqu'à l'élaboration des fiches métiers.

L'atelier régional d'élaboration et de validation de la méthodologie d'identification des métiers prioritaires aura lieu du **25 au 28 avril 2023 à Ouagadougou au Burkina Faso.**

Les participants à l'atelier régional par pays sont essentiellement :

- les directeurs nationaux ou généraux en charge de la formation professionnelle ;
- les directeurs nationaux ou généraux en charge de l'emploi ;
- et les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs du secteur privé des pays.

Etape 2 : Organisation d'ateliers nationaux d'identification des métiers porteurs dans les huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad

La deuxième étape du processus consistera à organiser dans chacun des huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad, un atelier national d'identification des métiers porteurs conformément aux termes de référence validé lors de l'étape 1.

Au cours des ateliers nationaux, les pays de la zone d'intervention du PROFOR, seront invités à :

- réaliser une revue documentaire ciblée sur les métiers prioritaires pour lister les secteurs porteurs ;
- lister les métiers porteurs de croissance qui sont attachés aux secteurs porteurs;
- dresser la liste (sur Excel) de tous les curricula ou référentiels (APC, dacum, dual, apprentissage, PPO...) existants ou en cours d'élaboration dans chaque pays.

L'atelier verra la participation effective des acteurs nationaux publics et privés en charge de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'atelier national est placé sous la responsabilité technique du Directeur en charge de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de formation professionnelle et sous la tutelle politique du Ministre en charge de la formation professionnelle.

Le financement de l'atelier sera exécuté par la Représentation Résidente de la commission de l'UEMOA dans les Pays de la Zone UEMOA. Pour le Tchad, une mission conjointe du Cadre de concertation et de l'UEMOA se rendra au Tchad pour la prise en charge de l'atelier.

En amont de l'atelier, le président du CCMEFP-UEMOA transmettra aux Ministres en charge de la formation professionnelle des pays de l'UEMOA et du Tchad, une lettre d'information sur le budget de l'atelier, sa période de réalisation, les résultats et activités attendus après l'atelier.

A la fin de l'atelier, le responsable technique de l'atelier soumettra à la signature de son Ministre, une lettre de transmission au Président du CCMEFP-UEMOA, du rapport de l'atelier ainsi que la liste des métiers porteurs identifiés selon les canevas 1 et 2 proposés ci-dessous.

L'atelier national de chaque pays, sera organisé sur quatre (04) jours en format non résidentiel et impérativement dans la période **08 au 25 mai 2023** et regroupera au maximum (15) personnes dont :

1. Le Président de la Commission de Suivi (Point Focal Pays) de la mise en œuvre dans le pays des recommandations des Ministres du CCMEFP-UEMOA
2. Le Directeur Général/National en charge de la formation professionnelle
3. Le Directeur Général/National en charge de l'emploi
4. Le Directeur Général de l'Observatoire National de l'Emploi et de la formation (ONEF)
5. Le Directeur Général des Etudes et Statistiques du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle
6. Le Directeur Général du Fonds national de financement de la formation professionnelle
7. Directeur Général de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle ou service équivalent
8. Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ou service équivalent ;
9. Le Coordonnateur de l'Entité Nationale de Mutualisation (ENM) ;
10. Le Coordonnateur Adjoint de l'Entité Nationale de Mutualisation (ENM) ;
11. Le Conseil National du Patronat :
12. La chambre de Commerce et d'Industrie ;
13. La Chambre des métiers de l'Artisanat ;
14. L'Association des Centres Privés de Formation Professionnelle ;

15. Le Conseil National ou l'organisation faitière nationale des jeunes.

Les profils des participants aux ateliers nationaux seront adaptés en fonction des réalités de chaque Pays. A ce titre, au cours de l'atelier d'élaboration et validation de la méthodologie d'identification des métiers porteurs, chaque pays sera invité à valider sa liste nationale des participants.

CANEVAS 1 : IDENTIFICATION DES METIERS PORTEURS DE CROISSANCE DU (Indiquez le nom du Pays)

CRITERES D'IDENTIFICATION DES METIERS PORTEURS											
Secteurs	Branches professionnelles	Filières	Métiers	Les 7 critères (Noté 0 ou 1)*							Score du métier
				1	2	3	4	5	6	7	
PRIMAIRE											0
										0
											0
SECONDAIRE										0
											0
											0
TERTIAIRE											0
											0
											0
QUATERNAIRE											0
											0
										0
Score par critère				0	0	0	0	0	0	0	

(*) Les sept (07) critères d'identification d'un métier porteur : (1) Durabilité du métier, (2) Décent, (3) Compétitivité économique, (4) Respect de l'environnement, (5) Caractères émergents du métier, (6) Métier pour lequel le nombre de créations d'emplois à venir est important (7) Métiers pour lesquels les acteurs du partenariat public et privé (PPP) ou les organisations régionales ont donné des priorités de formation.

A la fin du renseignement du tableau ci-dessus, **chaque Pays, fera ressortir une liste de tous les métiers ciblés porteurs et classés par ordre prioritaire pour le Pays selon le canevas ci-après :**

CANEVAS 2 : LISTE DES METIERS PORTEURS, CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE DE.....(Indiquez le nom du Pays)

N°D'ORDRE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	BRANCHES PROFESSIONNELLES	FILIERES	MÉTIERS PORTEURS	NIVEAU DE CERTIFICATION (diplôme ou titre)
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
.....					

CANEVAS 3 : LITES DES REFERENTIELS DE FORMATION ELABORES ET EN COURS D'ELABORATION

PAYS :.....

N° D'ORDE	SECTEURS	FILIERES	REFERENTIEL/ CURRICULA (Programme)	NIVEAUX DE CERTIFICATION (diplôme ou titre)	ANNEES DE PRODUCTION	MODALITES (PPO, APC, Dual, apprentissage)	OBSERVATIONS
REFERENTIELS/CURRICULA DE FORMATIONS ELABORES							
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
REFERENTIELS/CURRICULA DE FORMATIONS EN COURS D'ELABORATION							
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

Etape 3 : Organisation d'un atelier technique d'identification de vingt-quatre (24) métiers porteurs de croissance et prioritaires dans les huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad

L'identification des vingt-quatre (24) métiers porteurs de croissance se fera au cours d'un atelier technique par une équipe restreinte d'experts en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Au cours de l'atelier, les participants analyseront les rapports des ateliers nationaux d'identification des métiers porteurs ainsi que les listes des métiers retenus par pays, pour retenir in fine et comme porteurs et prioritaires, au moins vingt-quatre (24) métiers au niveau régional.

Les métiers porteurs de croissance dans les huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad seront retenus sur la base d'une analyse prospective.

La liste des métiers porteurs retenus et classé par ordre de priorité, sera transmise par courrier du Président du CCMEFP-UEMOA à chacun des Ministres en charge de la formation professionnelle des Pays couverts par le PROFOR.

L'atelier technique régional d'identification des métiers porteurs aura lieu du **29 mai au 02 juin 2023 à Dakar au Sénégal.**

Etape 4 : Elaboration de vingt-quatre (24) fiches-métiers des métiers porteurs de croissance économique

L'élaboration des fiches métiers des vingt-quatre (24) métiers prioritaires retenus se fera au cours d'un atelier technique régional par une équipe d'experts en emploi et /ou en élaboration de fiches-métiers emploi.

Les objectifs spécifiques visés par l'atelier sont essentiellement de :

- déterminer les missions principales de chacun des vingt-quatre (24) métiers prioritaires identifiés ;
- déterminer les activités exercées dans chacun des vingt-quatre (24) métiers prioritaires identifiés ;
- déterminer les compétences générales et spécifiques nécessaires pour l'exercice de chacun des vingt-quatre (24) métiers prioritaires identifiés ;
- déterminer les conditions d'exercice et d'accès à chacun des vingt-quatre (24) métiers prioritaires identifiés.

Au cours de l'atelier, le projet de modèle de fiche-métiers ci-dessous, largement inspiré du modèle du ROAME, sera soumis aux participants pour validation. Après la validation du modèle harmonisé, les vingt-quatre (24) fiches métiers seront élaborées par trois (03)

groupes de travail qui, à la fin de leurs travaux présenteront en plénière pour validation leurs résultats.

Les fiches métiers validées seront transmis par courrier du Président du CCMEFP-UEMOA aux huit (08) pays de l’UEMOA et au Tchad en vue de l’élaboration des référentiels/Curricula de formation sur les métiers prioritaires retenus.

Les participants à l’atelier d’élaboration des fiches métiers des vingt-quatre (24) métiers prioritaires sont au nombre de trente-sept (37), dont trois (03) participants par pays, notamment :

- le responsable en charge de l’élaboration des référentiels/curricula de formation ;
- le représentant de l’Agence nationale pour l’emploi ou de la formation professionnelle avec un profil de formateur ;
- Un professionnel du métier désigné par le Ministère en charge de la formation professionnelle.

L’atelier technique régional d’élaboration des fiches-métiers des vingt-quatre (24) métiers prioritaires identifiés dans les huit (08) pays de l’UEMOA et au Tchad, aura lieu **13 au 17 juin 2023 à Bissau en Guinée Bissau.**

CANEVAS 4 : MODELE DE FICHE METIER

<u>Intitulé :</u>	<NOM DU METIER>
--------------------------	------------------------------

<u>Code :</u>	<u>Appellations :</u> (autres appellations)
----------------------	--

I-CONDITIONS GENERALES

<u>Définition :</u> Il ou Elle

<u>Conditions générales d'exercice :</u> Le métier s’exerce dans
--

<u>Conditions d'accès au métier :</u> Le métier est accessible avec

<u>Compétences techniques de base :</u> (ou communes) (Compétences particulières)	
<ul style="list-style-type: none"> • (Verbe d’action) • (Verbe d’action) 	

<u>Compétences associées :</u> (Compétences générales)	<u>Capacités liées à l'emploi :</u>
---	--

II-CONDITIONS SPECIFIQUES

Activités spécifiques :

-
-

Lieux d'exercice :

- .

Conditions particulières de travail :

- .

III-JUSTIFICATION

IV- OPPORTUNITES DE FORMATION

IV. LES CRITERES D'IDENTIFICATIONS DES METIERS PORTEURS DE CROISSANCE

Pour l'identification des métiers, conformément à la définition et aux limites évoquées au chapitre 1, les critères ci-après seront mis en avant :

1. la durabilité ;
2. la décence ;
3. la compétitivité économique ;
4. le respect de l'environnement ;
5. le caractère émergent du métier ;
6. métier pour lequel le nombre de créations d'emplois à venir est important ;
7. des métiers pour lesquels les acteurs du partenariat public et privé (PPP) ou les organisations régionales ont donné des priorités de formation.

Le métier ne doit pas avoir de curricula/référentiel de formation déjà élaboré ou en cours d'élaboration. A ce titre chaque pays doit dresser sur Excel, la liste de tous les curricula/référentiels nationaux élaborés et en cours d'élaboration.

V. LES LIVRABLES

Les livrables de l'activité A1.1.1 sont :

- La méthodologie d'identification des métiers porteurs de croissance dans les huit (08) pays de l'UEMOA et au Tchad ;
- la liste des vingt-quatre (24) métiers porteurs de croissance et prioritaires ;
- vingt-quatre (24) fiches-métiers des métiers porteurs de croissance.